



Communiqué de presse

Date le 1^{er} février 2012

La Commission consultative soutient les grandes lignes de la Politique agricole 2014-2017

La Commission consultative pour l'agriculture apporte son soutien à la PA 14-17: le projet offre des perspectives entrepreneuriales et économiques aux familles paysannes et s'inscrit dans la continuité. Pour le monde agricole, cela représente un défi en matière d'adaptation et d'innovation.

Le 30 novembre 2011, la Commission consultative pour l'agriculture (CCA), réunie sous la direction de son président Christian Wanner, a examiné le message concernant l'évolution future de la politique agricole dans les années 2014–2017 (PA 14-17) et apporté son soutien au projet dans son ensemble.

De l'avis de la CCA, le projet est cohérent, logique et s'inscrit dans la continuité de la politique agricole; les membres de la CCA sont conscients que cela représente un grand défi en matière d'adaptation et d'innovation pour le monde agricole. Le projet permet d'optimiser la mise en œuvre de l'article constitutionnel et offre des perspectives entrepreneuriales et économiques aux familles paysannes tout en soutenant la fonction productive de l'agriculture, en renforçant ses prestations écologiques et éthologiques ainsi que la vitalité de l'espace rural. Dans ce cadre, la CCA souscrit à l'introduction du principe de souveraineté alimentaire et du nouveau système des paiements directs, notamment des contributions liées à des objectifs précis ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie qualité. La Loi sur l'agriculture n'étant pas en mesure de freiner, à elle seule, la perte des espaces cultivables, la CCA plaide pour l'introduction de mesures spécifiques visant la protection des terres agricoles dans les révisions en cours de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

La CCA salue la définition d'objectifs ambitieux, en phase avec le contenu de l'article constitutionnel. Elle regrette cependant l'absence d'objectifs relatifs aux systèmes de production globaux tels que la production biologique. Elle soutient la proposition du

Conseil fédéral de transférer les contributions actuelles par tête de bétail en une contribution pour la sécurité de l'approvisionnement et d'augmenter les moyens prévus à cet effet. Elle approuve les simplifications apportées aux contributions à la biodiversité ainsi qu'à la qualité des paysages. La concrétisation de ces objectifs passe par le maintien d'exigences élevées en matière de formation professionnelle et par un accompagnement adéquat de la part des systèmes de vulgarisation et de recherche.

La CCA soutient le maintien d'un cadre financier annuel stable et estime qu'une réduction des moyens accordés pourrait mettre en danger l'accomplissement du mandat constitutionnel, la durabilité de notre agriculture ainsi que le respect d'une évolution socialement supportable.

La nouvelle étape de la politique agricole s'inscrivant dans le dispositif actuel en matière d'échanges commerciaux, la CCA s'est prononcée pour le maintien de la loi chocolatière («Schoggigesetz») qui permet de compenser les différences de prix non négligeables existant entre la Suisse et l'UE pour certaines matières premières agricoles.

Prise de position détaillée de la CCA

La CCA s'est prononcée comme suit sur les adaptations introduites par le Conseil fédéral suite à la procédure de consultation:

- Elle approuve le relèvement des objectifs en matière de sécurité de l'approvisionnement et regrette l'absence d'objectifs relatifs aux systèmes de production globaux tels que la production biologique;
- Elle salue l'intégration de l'aspect « consommateur » dans la politique agricole par le biais de l'introduction du principe de souveraineté alimentaire selon la proposition majoritaire de la CER-N (Commission de l'économie et des redevances du Conseil national) qui permet de prendre en compte l'ensemble de la chaîne alimentaire et de soutenir le potentiel de production sans pour autant remettre en question la conclusion d'accords internationaux;
- Elle cautionne la clarification des relations entre les différents acteurs de la filière laitière par le biais de contrats-types;
- Elle approuve le maintien de critères d'octroi des paiements directs (besoin minimal en travail, âge, formation, limitation des paiements directs par unité de travail; revenu et fortune pour les contributions à la transition);
- Elle soutient la proposition du Conseil fédéral de transférer les contributions actuelles par tête de bétail aux contributions à la sécurité de l'approvisionnement et d'augmenter ainsi les moyens visant au maintien des capacités productives du pays. Elle salue par ailleurs le renforcement du soutien accordé à l'agriculture de montagne;
- Elle soutient les propositions de simplification apportées aux contributions à la biodiversité ainsi qu'à celles de la qualité des paysages. La concrétisation de ces objectifs passe par le maintien d'exigences élevées en matière de formation professionnelle et par un accompagnement adéquat de la part des systèmes de vulgarisation et de recherche;

- Elle adhère à l'introduction de contributions à la transition (ex-contributions à l'adaptation) et à leur transmissibilité en cas de remise de l'exploitation. Cette mesure facilite le passage de l'ancien au nouveau système et garantit une évolution socialement supportable;
- La CCA soutient le maintien d'un cadre financier stable et estime qu'une réduction des moyens accordés pourrait mettre en danger l'accomplissement du mandat constitutionnel, la durabilité de notre agriculture ainsi que le respect d'une évolution socialement supportable.

Renseignements :

Regina Fuhrer, vice-présidente de la CCA, 079 723 80 59

Dominique Kohli, sous-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, 031 322 25 87